Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-98_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026 – N° 98/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 24 septembre 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Muriel MICHOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Hervé BOULARD, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Guénolé TRICOT (donne procuration à Gérald ANTOINE) et Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON).

Secrétaire de séance : Marc LE CHAT

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

ENGAGEMENT DANS LE PROJET DE BELVÉDÈRE

Monsieur Gérald ANTOINE, Adjoint au Maire chargé de la Vie de la Collectivité, expose à l'assemblée que dans le cadre du projet « Les Géants de la Baie », porté à l'échelle de la Destination touristique « Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps », la Commune de Plouha propose le site de la stèle de Bonaparte dans le cadre d'un projet de belvédère.

Ce travail de définition des belvédères a été réalisé par des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, dans le cadre du programme « Design des milieux littoraux ». Les objectifs assignés à ces projets consistaient à mettre en valeur le paysage remarquable de ces espaces, soulignant le thème des énergies dans sa globalité et plus spécifiquement en lien avec l'existence d'un parc éolien offshore au large de la baie de Saint-Brieuc.

Le projet présenté aux élus (Commune et Office de Tourisme) en début d'année 2026 par les étudiants n'a pas convaincu et il a été décidé de ne pas donner de suite.

Il est proposé que la Commune de Plouha poursuive la recherche d'un prestataire, en collaboration avec Leff Armor Communauté, marquant ainsi un intérêt commun pour la réalisation d'un belvédère sur la Commune.

Une proposition d'aménagement (table d'orientation et lieu de découverte de la baie) a été esquissée par les Services Techniques.

Ce projet intitulé repose sur une logique de parcours : Le belvédère installé à Plouha fera partie d'un réseau de belvédères à l'échelle de la Destination Touristique Régionale.

Il s'adressera à tous les publics, habitants comme visiteurs de passage. Il offrira un point d'observation et/ou de médiation concret vers le parc éolien offshore dans la perspective de valoriser touristiquement ce parc situé au cœur de la Baie de Saint Brieuc. Il y fera également référence de manière symbolique et conceptuelle.

Il aura une vocation esthétique afin de ne pas seulement donner à voir, mais aussi à être découvert sur un site de hautes falaises chargé d'histoire et surplombant la mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-98_2026-DE

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Intitulé des postes de dépenses		Fonds privés	
Belvédère	56 250 €	Iberdrola	25 000 €
	€	Total des fonds privés	**25 000** €
	€	Fonds publics	
	€	Région Bretagne	25 000 €
	€	Leff Armor Communauté	3 125 €
	€	Plouha	3 125 €
	€	Total des fonds publics	**31 250** €
TOTAL DÉPENSES*	**56 250** €	**TOTAL RESSOURCES**	**56 250** €

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre des projets de développement touristique des « 10 destinations touristiques »
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de Leff Armor Communauté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

Madame le Maire,
Valérie RUMIANO

Le secrétaire de séance,
Marc LE CHAT

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 1 OCT. 2026